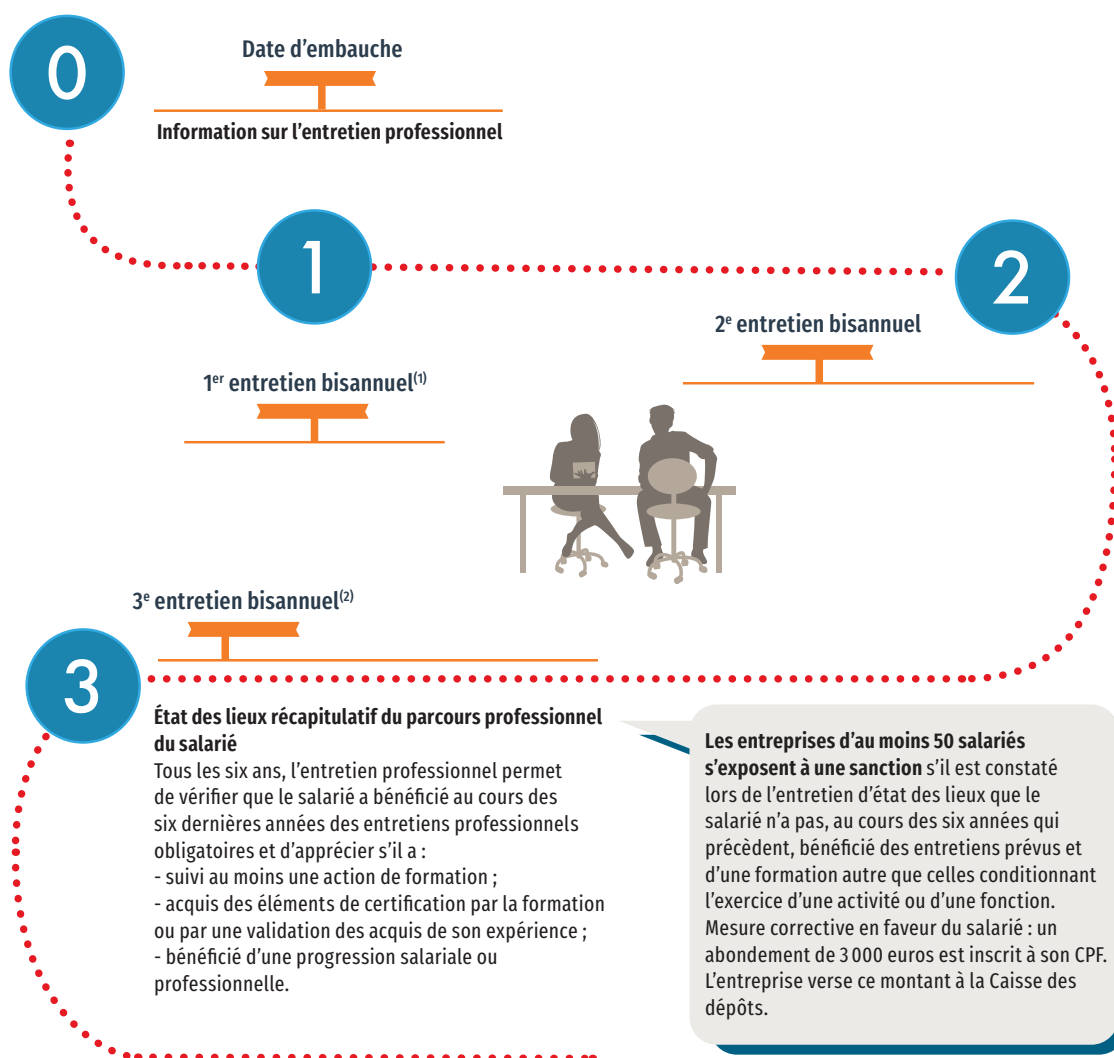


SYNTHÈSE

ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Obligation d'information : l'entretien comporte des informations relatives à la VAE, au CEP, à l'activation par le salarié de son CPF et aux abondements de ce compte que l'employeur est susceptible de financer.



(1) L'entretien a lieu également à la reprise de l'activité après certaines absences listées limitativement par le législateur.

(2) Au plus tard dans la 7^e année d'ancienneté du salarié